

**CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION  
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 29 novembre 2022**

**Objet : Fixation du forfait journalier de la mission remplacement pour l'année 2023.**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**



Le mardi 29 novembre deux mil vingt-deux à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 22 novembre 2022, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérain à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

**Etaient présents** : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Jacqueline BELHOMME, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Pierre-Olivier CAREL, Monsieur Patrick De La MARQUE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Bernard FOISY, Madame Françoise KERN, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Igor SEMO.

**Avaient donné procuration** : Madame Christine CERRIGONE à Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY, Madame Séverine MAROUN à Monsieur Antony MANGIN, Madame Aurore THIROUX à Monsieur Igor SEMO, Monsieur Julien WEIL à Monsieur Jacques Alain BENISTI.

**Etaient absents et excusés** : Madame Nadège AZZAZ, Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Jean-Luc CADEDDU, Madame Marie CHAVANON, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Julie FOURNIER, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN, Madame Rahnia HAMA, Monsieur Laurent LAFON, Monsieur Frédéric MOLOSSI.

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Louise HARGUINTEGUY directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, Mme Diana DEVY, directrice déléguée chargée des ressources humaines et de l'emploi territorial, M. Laurent SALLET, secrétaire général, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



**Objet : Fixation du forfait journalier de la mission remplacement pour l'année 2023.**

Le Conseil d'administration,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 452-44 et L. 452-30,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion, notamment son article 27,

Vu la délibération n° 2000-36 du 30 novembre 2000 portant création du service de remplacement,

Vu la délibération n° 2021-103 du 23 novembre 2021, fixant la participation financière des collectivités et établissements publics adhérents à la mission remplacement pour l'année 2022,

Considérant l'article 6 de la convention d'adhésion à la mission remplacement,

Considérant qu'il y a lieu de reconduire la tarification précédemment adoptée pour l'exercice 2022,

Après en avoir délibéré,

**FIXE**, à l'unanimité, le forfait journalier à la charge des collectivités et établissements publics pour la mission remplacement comme suit pour l'exercice 2023 :

- Agent de catégorie A : 262 euros par jour de travail effectif.
- Agent de catégorie B : 214 euros par jour de travail effectif.
- Agent de catégorie C : 190 euros par jour de travail effectif.

Le Président,

Jacques Alain BENISTI  
Maire de Villiers-sur-Marne  
Député honoraire  
Président délégué du Conseil départemental du Val-de-Marne